Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260318-B_DEL_2026_024-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2026

Date de convocation : 20/01/2026 **Date d'affichage :** 20/01/2026	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 17 11 11

L'an deux mille vingt six, le vingt sept février, à 09 Heures 00, à Montreuil-le-Gast – 1 La Métairie, le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, DUBOIS Jean-Luc, JAOUEN Claude, BOUGEOT Frédéric, RICHARD Jacques, LARIVIERE-GILLET Yannick, BOURNONVILLE Noël, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal

Absents :
FOUGLE Alain, HENRY Lionel, EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, DESMIDT Yves

Secrétaire de séance : Madame JOUCAN Isabelle

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260318-B_DEL_2026_024-DE

N° B_DEL_2026_024

Objet **Solidarité**

Epicerie SAS - Subvention 2026

L'Epicerie solidaire SAS située 17 boulevard du Stade à Saint Aubin d'Aubigné est ouverte depuis juillet 2020. Elle contribue à la lutte contre la précarité alimentaire sur le territoire de la Communauté de communes en apportant une aide aux personnes en grande précarité.

En 2026, l'association SAS sollicite le soutien de la Communauté de communes pour un montant de 8 400€ qui se décompose comme suit:
- 5400€ pour le renouvellement de la prise en charge du loyer
- 3000€ afin de couvrir les charges annuelles incompressibles

Monsieur le Président propose l'attribution d'une subvention de 8 400€ à l'association SAS Epicerie solidaire au titre de l'année 2026.

Vu les statuts de la Communautés de Communes,

Vu la demande de subvention formulée par l'association SAS Epicerie Solidaire, dont le siège social est situé 17 boulevard du Stade à Saint Aubin d'Aubigné et dont l'objet statutaire est d'apporter une aide alimentaire et un approvisionnement en produits d'hygiène aux personnes en situation de grande précarité en contre partie d'une participation financière.

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et instituant le Contrat d'Engagement Républicain.

Vu la loi du 24.04.2021 confortant le respect des principes de la République,

Vu l'attestation signée le 26.11.2025 de l'association par laquelle elle souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 1,

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2026,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité :**

VALIDE l'attribution d'une subvention de 8 400€ au titre de l'année 2026 à l'association SAS Epicerie solidaire à Saint Aubin d'Aubigné

PRÉCISE que la subvention est conditionnée au respect par l'association des obligations juridiques auxquelles elle s'est engagée au titre du contrat d'engagement républicain.

PRÉCISE que si la subvention accordée au titre de l'année 2026 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieure à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de Fougères.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique le 18/03/2026,

Le/la secrétaire de séance,
Madame JOUCAN Isabelle

Le Président,
Claude Jaouen

